

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC82

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 3 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La DSIL peut déjà financer des équipements sportifs qui considérés comme des projets transversaux. En 2020, 190 projets d'équipements sportifs ont ainsi été financés à hauteur de 33 millions d'euros.

Le dernier comité interministériel des jeux Olympiques du 15 novembre 2021 a prévu d'accélérer le déploiement des terrains de sport sur le territoire. Le Gouvernement a fait savoir en séance publique au Sénat que le financement des équipements sportifs sera désormais inscrit parmi les priorités des circulaires relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La rapporteure propose de supprimer cet article.